

Horizon 2020 – Calendrier pour la première phase (2007-2013)
Annexe à la déclaration du Caire, du 20 novembre 2006, à l'issue de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement

Le présent calendrier porte sur la phase initiale de l'initiative Horizon 2020, jusqu'en 2013, ce qui correspond à la période couverte par les prochaines perspectives financières de l'UE. Un rapport sur l'état d'avancement de l'initiative sera réalisé à mi-parcours, en 2009, et remis aux ministres de l'environnement euro-méditerranéens. L'initiative fera ensuite l'objet d'un réexamen lors d'une réunion des ministres de l'environnement parties au partenariat euro-méditerranéen, qui aura lieu en 2012.

Pour atteindre les objectifs de l'initiative Horizon 2020, les États membres de l'Union européenne devront essentiellement respecter les délais fixés par la législation et les politiques européennes en matière d'environnement (notamment appliquer les dispositions de la convention de Barcelone et de ses protocoles). À cet égard, l'adoption puis la mise en œuvre de la proposition de directive «Stratégie pour le milieu marin» constituera une étape majeure.

Sur un plan bilatéral, le dialogue officiel entre l'UE et les pays partenaires abordera l'initiative Horizon 2020 au travers des réunions régulières des sous-comités sur l'énergie/le transport/l'environnement, au fur et à mesure de leur création.

La structure du calendrier suit les quatre volets de l'initiative Horizon 2020¹.

1.1. Projets de réduction de la pollution

2007:

- La FEMIP², la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque mondiale intègrent les portefeuilles de projets existants dans l'initiative Horizon 2020, et coopèrent avec les pays donateurs, les institutions compétentes du plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et d'autres groupes appropriés pour sélectionner les projets ayant la plus forte incidence sur les niveaux de pollution en Méditerranée (projets prioritaires), notamment la pollution en amont et en aval de la région méditerranéenne. Une attention particulière est accordée aux projets faisant partie des plans d'action nationaux du programme d'action stratégique pour la lutte contre la pollution d'origine tellurique (SAP MED), ainsi qu'aux projets les plus pertinents mis en place par des donateurs bilatéraux, en partenariat avec des collectivités locales, des organisations non gouvernementales (ONG), des institutions méditerranéennes, etc.
- La Commission convoque une réunion des organisations donatrices afin de coordonner les actions liées aux projets de réduction de la pollution.

À partir de 2008:

- Les partenaires mettent à jour les informations sur les principales sources de pollution en amont et en aval (les «points sensibles» selon la convention de Barcelone), et réutilisent ces informations pour l'élaboration de la série de projets suivants.

¹ Document de travail des services de la Commission européenne SEC(2006)1082 – septembre 2006

² Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat

- L'aide à l'élaboration des projets est consacrée de préférence aux projets prioritaires.
- Les mesures Horizon 2020 sont envisagées dans le cadre de la programmation de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) et associées à d'autres mesures prévues dans la communication de la Commission³ pour l'établissement d'une stratégie environnementale pour la Méditerranée.
- Une nouvelle série de projets est préparée.

1.2. Mesures de renforcement des capacités

Différentes mesures de renforcement des capacités seront sélectionnées sur la base de la politique européenne de voisinage (PEV) et de ses plans d'action adoptés, mais également au titre des travaux en cours dans le cadre du processus conjoint de l'initiative de l'UE dans le domaine de l'eau et de la directive-cadre sur l'eau. Ces mesures devront mettre à profit le bilan des recherches et des pratiques en matière de gestion intégrée des ressources en eau⁴. D'autres mesures seront sélectionnées à partir des documents stratégiques adoptés par la Commission européenne, les institutions financières internationales (IFI) et d'autres donateurs pour encadrer leur coopération/assistance avec les pays partenaires de la région méditerranéenne.

2007:

- Après analyse, tous les partenaires recensent les besoins prioritaires concernant les mesures de renforcement des capacités par secteur et par partie prenante, en tenant compte de la PEV et de ses plans d'action, ainsi que des précédents travaux visant à déterminer les besoins, tels que ceux menés par le Programme d'actions prioritaires à court et moyen termes pour l'environnement (SMAP), le PAM, l'initiative de l'UE dans le domaine de l'eau, le programme MEDA Eau, etc.
- La Commission européenne commence à mettre en œuvre les premières mesures de renforcement des capacités à l'aide de l'IEVP et de l'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX), qui cible les mesures définies dans les plans d'action PEV.
- Les parties contractantes à la convention de Barcelone adoptent la nouvelle phase opérationnelle du programme du PAM pour l'évaluation et la réduction de la pollution dans la région méditerranéenne (MED POL), programme de phase IV.
- Le PAM commence à mettre en œuvre des mesures appropriées de renforcement des capacités via le programme *InfoMAP*, mené par le centre d'information et de communication de la convention de Barcelone (*InfoRAC*).
- Les pays partenaires élaborent des programmes d'études à l'intention des futurs responsables des services des eaux, afin que la répartition et la gestion intégrée des ressources en eau puissent être menées de manière constructive.

2007-2008:

³ COM (2006) 475 final du 5 septembre 2006.

⁴ <http://ec.europa.eu/research/water-initiative>

Le Caire, le 20 novembre 2006

- Les pays parties au PEM qui ne l'ont pas encore fait ratifient la convention de Barcelone dans sa version modifiée et ses principaux protocoles.
- Les pays partenaires poursuivent la mise en œuvre au niveau national des plans d'action nationaux qu'ils ont élaborés dans le cadre du protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (convention de Barcelone), conformément aux délais précisés dans les plans et aux objectifs énoncés au paragraphe 2.7⁵ de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD).
- Évaluation, dans le cadre des rapports sur la mise en œuvre de la PEV, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures de renforcement des capacités adoptées au titre des premiers plans d'action PEV avec Israël, la Jordanie, le Maroc, l'Autorité palestinienne et la Tunisie. Un suivi est organisé dans le cadre de la PEV.
- Les documents de référence de l'UE sur les meilleures techniques disponibles (BREF) font l'objet d'une nouvelle action de diffusion, dans le cadre du programme de travail conjoint du PAM et de la Commission européenne.
- Des actions visant à renforcer la gouvernance environnementale sont envisagées lors de la négociation et de l'examen des plans d'action PEV.

À partir de 2008:

- Les pays partenaires rendent compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie euro-méditerranéenne d'intégration des préoccupations environnementales, dont le cadre a été adopté lors de la 2^{ème} conférence des ministres de l'environnement euro-méditerranéens tenue à Athènes en juillet 2002 (via des sous-comités euro-méditerranéens, le cas échéant).
- Les pays partenaires publient des rapports sur l'état d'avancement des mesures prises pour mettre en œuvre la SMDD.
- Un rapport de synthèse sur l'état d'avancement de la stratégie euro-méditerranéenne pour l'intégration des préoccupations environnementales est présenté lors de la conférence périodique des ministres des affaires étrangères euro-méditerranéens.
- Tous les pays partenaires élaborent et mettent en œuvre des plans d'action nationaux (dans une optique régionale) visant à répondre aux besoins recensés en 2007, les pays de l'UE apportant éventuellement leur aide aux pays méditerranéens lorsque cela est possible, sous forme de véritables partenariats (par exemple sous forme de projets de jumelage, de partenariats avec des ONG, etc.).
- La Commission organise un séminaire, avec le concours des pays partenaires et institutions, sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution (IPPC).

1.3. Recherche

2007 – 2013:

⁵ Promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et arrêter de toute urgence la dégradation des zones côtières

Le Caire, le 20 novembre 2006

- Le 7^{ème} programme-cadre de recherche de l'UE est mis en œuvre. Les institutions de recherche de pays tiers peuvent y participer.
- Les besoins prioritaires recensés en matière de recherche, liés à l'initiative Horizon 2020, sont réexaminés et actualisés en collaboration avec le PAM et ses centres d'activités, ainsi qu'avec les institutions de recherche et les réseaux de la région méditerranéenne. L'intégration de ces priorités dans les appels de propositions en vue du financement des projets de recherche est envisagée.
- Des informations sont diffusées concernant les appels de propositions régulièrement lancés en vue du financement de projets de recherche au titre du 7^{ème} programme-cadre.
- Les résultats des recherches menées dans l'UE sur l'environnement méditerranéen sont mis à disposition des partenaires de l'initiative Horizon 2020.

1.4. Évaluation et suivi

2007:

- Le groupe de pilotage pour l'initiative Horizon 2020 est créé et tient sa première réunion. Le groupe de pilotage adopte son mandat en se fondant sur le travail préparatoire effectué courant 2006 au sein du groupe de travail spécial sur le SMAP.
- Tous les partenaires rassemblent les données de suivi et les divers indicateurs pour permettre l'évaluation régulière de l'initiative, en tenant compte des actions en cours, notamment le programme MED POL, le système européen de suivi et d'évaluation du milieu marin (EMMA), et les analyses par pays effectuées par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE).
- Le PAM crée, en s'appuyant sur les initiatives existantes en la matière, des partenariats multisectoriels dans le domaine de l'information et la communication afin de promouvoir au niveau régional les points clés de l'initiative Horizon 2020.

À partir de 2008:

- L'AEE élabore, en coopération avec les partenaires compétents et en s'appuyant sur les initiatives existantes ou en cours, une méthode et un cadre cohérents pour des analyses régulières fondées sur des indicateurs, notamment un «tableau de bord» permettant de comparer et d'évaluer les progrès accomplis. Les indicateurs clés sont testés.
- Un suivi de l'initiative est réalisé à plusieurs dates intermédiaires, donnant lieu à la production de:
 - cinq rapports annuels sur l'état de l'environnement dans la mer Méditerranée, évalué à partir d'un ensemble d'indicateurs convenus, en fonction des progrès réalisés dans le cadre d'EMMA et du diagnostic national et régional réalisé par MED POL;
 - un compte de synthèse bisannuel, consacré essentiellement aux profils des pays, en accord avec le programme de travail PNUE/PAM.

Le Caire, le 20 novembre 2006

- Tous les pays communiquent les données et les informations régulières sur les sources et les niveaux de pollution afin de permettre l'élaboration des rapports de suivi.
- Tous les pays classent par ordre de priorité les sources de pollution, en fonction des polluants et des activités figurant au Registre européen des rejets et transferts de polluants (PRTR) ou dans le protocole sur les PRTR de la convention ONU/CEE sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (convention d'Aarhus).
- La Commission, en collaboration avec le PAM, prépare une campagne de communication et d'information pour sensibiliser le public à l'initiative.
- L'initiative Horizon 2020 et ses objectifs sont intégrés dans le programme «MED Day» (campagne régionale d'information et de communication à l'intention des institutions, du secteur privé et de la société civile) afin d'accroître la visibilité de l'initiative et de sensibiliser l'opinion publique.

2010/2011:

- Plusieurs rapports sur l'état d'avancement des volets infrastructure et renforcement des capacités sont publiés et examinés par le groupe de pilotage de l'initiative Horizon 2020.

2012:

- Le futur programme de travail de l'initiative Horizon 2020 est établi et, si nécessaire, l'approche adoptée est modifiée en fonction des résultats de la première phase.
- Un rapport sur l'état d'avancement est communiqué aux ministres de l'environnement euro-méditerranéens.

1.5. Engagements pris par les États membres de l'UE participant à l'initiative Horizon 2020

2007:

- Octobre 2007: date butoir pour la mise en œuvre intégrale de la directive relative à la prévention et la réduction intégrées de la pollution.

2008:

- Les États membres de l'UE adoptent la première version des plans de gestion des districts hydrographiques prévus par la directive-cadre sur l'eau.

2009:

- Les États membres de l'UE finalisent et adoptent le plan de gestion des districts hydrographiques prévu par la directive-cadre sur l'eau, notamment un programme de mesures.

2012:

Le Caire, le 20 novembre 2006

- Les États membres de l'UE mettent en application le programme de mesures défini dans le plan de gestion des districts hydrographiques prévu par la directive-cadre sur l'eau.